

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 04 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatre juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Mr Frédéric BASILLE, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs Alain LORAY, Catherine CREVEL, Patrick BOSTYN, Sylvain RICOUARD, Patricia TORRES-MEDIANERO, Caroline CAVELLIER, Frédéric CUISSINAT, Virginie JONQUAY, Fabrice FRANGEUL, Laurent LEONARD, Stéphanie SAVARY.

ETAIENT ABSENTS :

Mr Pierre VARGUES

Mme Caroline CAVELLIER donne pouvoir à Mr Laurent LEONARD

Mr Frédéric CUISSINAT donne pouvoir à Mr Frédéric BASILLE

Mme Laurence LEVASSEUR-LE MOAL donne pouvoir à Mme Stéphanie SAVARY

A été nommé secrétaire de séance : Mme Stéphanie SAVARY

« « « « « « « « « « « «

L'Ordre du jour était le suivant :

- Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 02 avril 2025 - Approbation
- Rapports de la CLECT – Adoption
- Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Avis à émettre
- Travaux de reliure sur 2 registres d'état-civil – Demande de subvention – Autorisation
- Emploi non permanent pour accroissement saisonnier au poste d'agent d'entretien espaces-verts – Création
- Emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité au poste d'agent d'entretien des locaux de la Mairie – Création
- Emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité au poste de surveillance de cantine scolaire et garderie périscolaire – Création
- Durée hebdomadaire de travail d'un agent au grade d'adjoint technique – Modification
- Durée hebdomadaire de travail d'un agent au grade d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe – Modification
- Indemnité gardiennage église 2025 - Montant à fixer
- Convention Sécurité civile avec la Croix Blanche – Autorisation de signature
- Convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de relais pour le télélevé des compteurs d'eau – Autorisation de signature
- Appel à Projet ACTEE / AAP CHENE 5 – FNCCR – Validation -Autorisation de signature
- Plaques Jardin du souvenir – Tarif à fixer
- Révision loyers cabinet médical – local commercial – logement communal
- Questions diverses

« « « « « « « « « « « «

Ordre du jour complémentaire

Mr le maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Convention constitutive du groupement de commandes – Acquisition de licences (hors logiciels métiers et licences SIG) et services associés – Autorisation de signature
- Convention constitutive du groupement de commandes – Acquisition de matériel informatique et prestation associées – Autorisation de signature

➤ **APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ**

« « « « « « « « « « « «

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2025 – APPROBATION.

Le procès-verbal de la séance du 02 avril 2025 a été transmis aux conseillers municipaux et n'a fait l'objet d'aucune remarque. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver celui-ci.

➤ **APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ**

« « « « « « « « « « « «

RAPPORTS DE LA CLECT – APPROBATION.

Il est exposé au conseil municipal,

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 25 avril 2025 afin d'étudier les propositions de modification du règlement intérieur de la CLECT et des nouveaux transferts de charges.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport de cette commission dans un délai de 3 mois à compter de sa notification.

Un contrat sera établi du 16 juin au 30 septembre 2025. Si l'agent recruté donne satisfaction, un nouveau contrat pourra être établi.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

« « « « « « « « « «

EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU POSTE DE SURVEILLANCE DE CANTINE SCOLAIRE ET Garderie PERISCOLAIRE – CREATION.

Il est exposé au conseil municipal la nécessité de prévoir le recrutement d'un agent pour la surveillance à la cantine scolaire et garderie périscolaire pour la rentrée 2025/2026.

Il est donc proposé au conseil municipal de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité et d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour la surveillance de cantine scolaire et garderie périscolaire à raison de 15 heures/semaine sur la période du 01 septembre 2025 au 03 juillet 2026.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

« « « « « « « « « «

DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN AGENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE – MODIFICATION.

Il est exposé au conseil municipal,

L'agent au poste de cuisinière à la cantine scolaire a demandé une augmentation de sa durée hebdomadaire de travail d'une heure afin qu'il puisse établir les menus et passer ses commandes. La durée hebdomadaire total du poste passera de 30 h 30 à 31 h 30 à compter du 1^{er} septembre 2025.

La commission Personnel qui s'est réunie le 30 avril 2025 a émis un avis favorable à cette augmentation.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre une délibération dans ce sens.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

« « « « « « « « « «

DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN AGENT AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE – MODIFICATION

Il est exposé au conseil municipal,

L'agent affecté au nettoyage des locaux de la garderie a demandé une augmentation de sa durée hebdomadaire de travail de 30 minutes le mercredi afin de faire correctement ce travail. La durée hebdomadaire total du poste passera de 19 h 00 à 19 h 30 à compter du 1^{er} septembre 2025. Cette demande étant justifiée, la commission Personnel qui s'est réunie le 30 avril 2025 a émis un avis favorable sur cette augmentation.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre une délibération dans ce sens.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

« « « « « « « « « «

INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE 2025 – MONTANT A FIXER

Il est exposé au conseil municipal,

Les circulaires n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 Janvier 1987 et n° NOR/TOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 précisant que le montant maximum de l'indemnité alloué aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvant faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Pour l'année 2025, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à 503.42 € pour un gardien résidant dans la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer le montant de cette indemnité à 503.42 €.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

« « « « « « « « « «

CONVENTION SECURITE CIVILE AVEC LA CROIX BLANCHE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est exposé au conseil municipal la possibilité de passer une convention de partenariat avec l'Association des secouristes français Croix Blanche.

Dans le cadre du partenariat, l'association pourra venir en aide à la commune lors du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde par les missions suivantes :

- Participation à la mise en place et au fonctionnement d'un centre d'accueil et de regroupement,
- Assistance et réconfort aux personnes sinistrées,
- Appui logistique aux opérations de secours et de sauvegarde,

Elle peut également participer à des exercices de sécurité civile.

Afin de soutenir les actions menées par l'association, une subvention de 300 € lui sera versée chaque année. Une subvention complémentaire pourra lui être versée en fonction des interventions réalisées dans l'année.

Au vu de l'exposé, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association des secouristes français Croix Blanche,
- de verser chaque année une subvention de 300.00 €.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

« « « « « « « « « « « «

CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE POUR L'HEBERGEMENT DE RELAIS POUR LE TELERELEVE DES COMPTES D'EAU – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est exposé au conseil municipal,

L'exploitant de service de distribution d'eau (Véolia) a confié à l'Opérateur Birdz le déploiement et l'exploitation de solutions de télérelève des compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire par contrat, déploiement nécessitant la mise en place de relais.

La convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles les Relais nécessaires au Télérelève sont installés et maintenus par l'Opérateur sur les ouvrages utilisés.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention désignée ci-dessus.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

« « « « « « « « « « « «

APPEL A PROJET ACTEE/AAP CHENE 5 – FNCCR – VALIDATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il sera exposé au conseil municipal,

La commune en date du 14 février 2025 a proposé sa candidature au Fonds CHENE 5 du programme ACTEE, dont l'objectif est de mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation des bâtiments publics. La candidature au Fonds CHENE 5 a été retenue pour la subvention d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE).

Suite à la sélection par le jury de la candidature du groupement ACTEE porté par Le Havre Seine Métropole, coordonnateur et dont la commune est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Après exposé,

Il est proposé au conseil municipal de :

- **VALIDER** la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP CHENE 5
- **VALIDER** le montage et le fonctionnement du groupement porté par Le Havre Seine Métropole
- **AUTORISER** le positionnement de Le Havre Seine Métropole comme coordinateur du groupement dans le cadre de l'AAP CHENE 5.

- **AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération et notamment la convention de partenariat entre la FNCCR et les membres du groupement qui fixera les modalités organisationnelles et financières de mise en œuvre du projet retenu.

AUTORISER le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP CHENE 5 et retenue par le Jury ACTEE.

AUTORISER le Maire à signer le cas échéant les conventions de reversement et ses avenants, avec les membres du groupement afin de définir les modalités de reversement de la subvention.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

« « « « « « « « « « « «

PLAQUES JARDIN DU SOUVENIR – TARIF A FIXER

Il est proposé au conseil municipal de fixer le tarif d'une plaque au jardin du souvenir.

Après en avoir délibéré par 4 voix pour fixer le prix à 40 € et 9 voix pour fixer le prix à 50 €,

Le conseil municipal décide à la majorité de fixer à 50 € le prix de la plaque.

« « « « « « « « « « « «

REVISION LOYERS CABINET MEDICAL – LOCAL COMMERCIAL – LOGEMENT COMMUNAL

Il est exposé au conseil municipal que la révision des loyers a lieu chaque année dans les conditions prévues par le bail. L'indice de référence des loyers à prendre en compte est le 1^{er} trimestre 2025, soit une augmentation maximum de 1.40 % pour l'accueil paramédical-Logement école. Pour le commerce (bar), l'indice de référence n'est pas publié à ce jour.

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer ou non l'augmentation de ces loyers.

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation de 1.40 % sur les loyers de l'accueil paramédical et le logement communal.

Quant à l'augmentation du local commercial, cette question sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES – ACQUISITION DE LICENCES (HORS LOGICIELS METIERS ET LICENCES SIG) ET SERVICES ASSOCIES – AUTORISATION DE SIGNATURE.

Il est exposé au conseil municipal,

La ville du havre, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, le CCAS du Havre, les villes d'Angerville l'Orcher, d'Epouville, de Fontaine-la-Mallet, d'Harfleur, de Notre-Dame-du-Bec, d'Octeville-sur-Mer, de Sainte-Adresse, de Saint-Martin-du-Bec ainsi que de Saint-Romain-de-Colbosc ont chacune besoin de disposer d'un accord-cadre permettant l'acquisition de licences (hors logiciels métiers et licences SIG) et services associés.

Le Code de la commande public est notamment l'article L.2113-6 permet la constitution de groupement de commandes entre acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics, après signature d'une convention constitutive qui en fixe les modalités de fonctionnement.

Compte tenu de ses éléments d'information, **il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes permettant l'acquisition de licences (hors logiciels métiers et licences SIG) et services associés.**

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

« « « « « « « « « «

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES – ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET PRESTATIONS ASSOCIEES – AUTORISATION DE SIGNATURE.

Il est exposé au conseil municipal,

La ville du havre, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, le CCAS du Havre, les villes d'Angerville l'Orcher, d'Epouville, de Fontaine-la-Mallet, d'Harfleur, de Notre-Dame-du-Bec, d'Octeville-sur-Mer, de Sainte-Adresse, de Saint-Martin-du-Bec ainsi que de Saint-Romain-de-Colbosc ont chacune besoin de disposer d'un accord-cadre permettant l'acquisition de matériel informatique et prestations associées.

Le Code de la commande public est notamment l'article L.2113-6 permet la constitution de groupement de commandes entre acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics, après signature d'une convention constitutive qui en fixe les modalités de fonctionnement.

Compte tenu de ses éléments d'information, **il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes permettant l'acquisition de matériel informatique et prestations associées.**

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

« « « « « « « « « «

QUESTIONS DIVERSES

Club de Course : L'Entreprise CHEVRON souhaite organiser une course sur le territoire de la commune. Mr Laurent LEONARD est chargé de prendre contact avec l'entreprise pour connaître les détails de cette course.

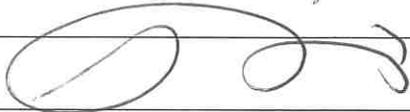
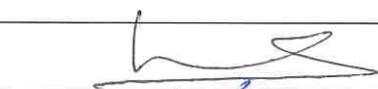
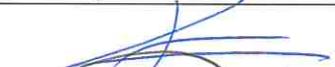
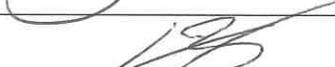
Association Aisling : Cette association entrepose du matériel dans un des locaux situés en face de la Mairie. Ces locaux vont être démolis courant octobre. Il est demandé à l'Association de trouver le plus rapidement possible un autre lieu de stockage.

Local de la Poste : Un pré-état des lieux a été effectué ce jour avec le responsable de la Poste. Pas de problèmes particuliers rencontrés. L'état des lieux définitifs sera effectué en septembre prochain.

Réunion informelle : 17/06/2025 à 20h30

Réunion Commission Finances : 16/06/2025 à 20h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h30

NOM et Prénom	SIGNATURE
BASILLE Frédéric, Maire	
LORAY Alain, 1 ^{er} Adjoint	
CREVEL Catherine, 2 ^{ème} Adjoint	
BOSTYN Patrick, 3 ^{ème} Adjoint	
VARGUES Pierre	ABSENT
RICOUARD Sylvain	
TORRES-MEDIANERO Patricia,	
CAVELLIER Caroline donne pouvoir à Mr LEONARD Laurent	
CUISSINAT Frédéric donne pouvoir à Mr BASILLE Frédéric	
JONQUAY Virginie	
FRANGEUL Fabrice	
LEONARD Laurent	
SAVARY Stéphanie nommée secrétaire de séance	
LE MOAL-LEVASSEUR Laurence donne pouvoir à Mme Stéphanie SAVARY	